



Décompte du temps de travail : Négociation ou Obligation légale ?

La direction impose toujours le forfait jours comme préalable au décompte obligatoire du temps de travail !



Confondre négociation et obligation légale est une faute à plusieurs titres :

- Une obligation légale ne se négocie pas ! Ainsi, l'ONERA est en **faute caractérisée** depuis plus de 20 ans. Cette faute a été rappelée encore récemment auprès de la Direction par l'inspecteur du travail, alerté par vos syndicats CGT et CFE-CGC qui ont agi ensemble sur ce dossier,
- Une **faute morale** : en 2020, la Direction a voulu laisser penser que nous ne travaillerions pas assez, en "négociant" la suppression de notre 6^e semaine de congés payés. Cette 6^e semaine était une véritable avancée sociale datant de 1982, un an après la 5^e semaine de congés payés accordée par le gouvernement en 1981.
- Une **faute accusatrice** : la Direction accuse les syndicats d'être responsables de la dégradation des conditions de travail... parce-que qu'elle mettrait en place des pratiques surannées et inapplicables de décompte du temps de travail si les syndicats refusaient son forfait jours (décompte proposé et rejeté en 2004, voir notre article : <https://onera.reference-syndicale.fr/2021/09/30/30-sept-2021-negociation-2021-sur-le-temps-de-travail/>)!!!

La menace permanente de cette Direction dans cette pseudo-négociation, c'est finalement :

- une **dégradation** des conditions de travail pour tous,
- la poursuite d'une **augmentation du temps de travail** pour tous, sans même aborder les revalorisations salariales ; sa conception du forfait jours : 4h, c'est une demi-journée de travail mais 12h ce n'est qu'une journée de travail "normale" car il n'y a pas de récupération,
- le **refus de la demande des syndicats** d'utiliser le **badgeage actuel (SCAO)** pour le décompte,
- un contrôle du temps de travail mesquin et sans discernement,
- une **division des salariés** entre eux sur la base du temps de travail : c'est le taux horaire qui doit être pris en compte pour rémunérer la qualification, et le temps de travail doit être rémunéré comme tel, pas bradé !

Une meilleure rémunération promise pour les salariés "au forfait" ?

→ Un vrai forfait jours, c'est au minimum 25% d'augmentation, ne vous laissez pas bernier !

Et demain, les salariés au forfait jours ne seront-ils pas mieux considérés que ceux qui ne le sont pas ?

Si tel est le cas, cela risque de bloquer toute velléité de réversibilité et d'induire des augmentations orientées plus fortement vers les seuls salariés au forfait jours...

Avons-nous besoin de ça ? Est-ce la qualité ou la quantité de travail qui compte ?



La CGT exige le respect de nos conditions de travail :

Une négociation du décompte du temps de travail qui est sous contrainte, mais qui aurait dû être menée avant même d'envisager la suppression de la 6^e semaine de congés dite "semaine de Noël", car comment affirmer que nous ne travaillerions pas assez si le décompte n'est pas fait ? Les horaires de présence sur les sites de l'ONERA (par exemple : 8h25-16h55) existent et sont les horaires de référence. Sur cette base, nous avons travaillé 1611 h en 2021.

Pour la CGT, il est hors de question de dégrader davantage la qualité de vie au travail ! Et ce n'est pas ainsi que l'attractivité de l'ONERA sera renforcée, bien au contraire.



Le forfait jours, c'est la dégradation des conditions de travail et la libération des contraintes pour la Direction de l'ONERA. Déjà aujourd'hui, les salariés se connectent et échangent des courriels le soir tard, la nuit et le week-end. C'est bien la preuve qu'ils sont préoccupés par des surcharges de travail qui empiètent sur leur vie privée. Si l'actuelle convention métallurgie prévoit des minima réévalués pour le forfait jours, c'est bien pour travailler plus. Ainsi, le forfait jours en France, c'est en moyenne 1950h/an.

Aujourd'hui, certains salariés de l'ONERA travaillent avec des horaires et des temps de repos qui ne sont pas respectés en mission opérationnelle et sur les sites, parfois en poste isolé ! Avec des risques réels pour leur santé et sécurité !

Les accidents du travail résultent aussi de cette situation pathogène. Il est grand temps de respecter un vrai droit à la déconnexion et la durée légale du travail à l'ONERA !

Monsieur le Président, le seul responsable devant la loi de la dégradation des conditions de travail et de l'augmentation des RPS à l'ONERA, ce sera vous et personne d'autre !

Les salariés de l'ONERA sont fatigués de la non-reconnaissance de leur implication réelle, du non-respect du minimum légal par la Direction sur les temps de travail, et des conditions de travail dégradées qui s'accroissent. Ceci n'a que trop duré !

Tout accident du travail grave qui résulterait de ces faits ne pourrait dorénavant plus vous surprendre, car vous êtes à nouveau informé de la situation psycho-sociale qui s'aggrave et continuera de s'aggraver avec le COP que vous avez signé.

La CGT demande un accord de type CNES amélioré et négocié avec les organisations syndicales.

Cet accord n'intègre d'ailleurs **pas de forfait jours**, car non favorable aux salariés.

La CGT de l'ONERA vous informe régulièrement de ces négociations depuis septembre 2021, voir nos précédentes publications :

<https://onera.reference-syndicale.fr/2022/02/25/decompte-du-temps-de-travail-fev-2022/>

<https://onera.reference-syndicale.fr/2021/12/17/17-decembre-2021-lettre-dinformation-cgt-onera/>

<https://onera.reference-syndicale.fr/2021/11/30/30-novembre-2021-lettre-dinformation-cgt-onera/>

<https://onera.reference-syndicale.fr/2021/09/30/30-sept-2021-negociation-2021-sur-le-temps-de-travail/>

Votre implication auprès de la CGT est essentielle pour la qualité de vos conditions de travail, rejoignez un syndicat sérieux et à votre écoute, adhérez à la CGT !

La CGT, ce sont avant tout des salarié(e)s de l'ONERA qui s'engagent, des élu(e)s, des militant(e)s, à votre écoute pour porter des revendications dans l'intérêt de tout le personnel.

En 2022, j'adhère à la CGT et j'y apporte mes revendications, c'est maintenant !

La CGT, c'est vous, c'est nous !

Vos Contacts ONERA :

	Délégués Syndicaux CGT	Téléphone*
DSC ONERA	Bernard TANGUY	05.62.25.26.13
DSC ONERA adjoint	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Châtillon	Jean-Michel ASTIER	01.46.73.37.29
DS Meudon	Gilles PEUGNIER	01.46.23.51.42
DS Palaiseau	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Ile-de-France	Julien LE_GOUET	01.80.38.64.17
DS Salon de Provence	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Fauga-Mauzac	Philippe SIRGANT	05.62.25.63.24
DS Lille	DSC ONERA adjoint	01.80.38.60.39
DS Modane	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Toulouse	Franck MOREL	05.62.25.26.58

* contact mail DSC : cgt-central@onera.fr ou prenom.nom@onera.fr

Site Web CGT : <https://onera.reference-syndicale.fr/>

Contact : cgt-central@onera.fr

Consultez le site web et abonnez-vous à la newsletter du "fil d'Ariane CGT ONERA" : « [ici](#) »